

Compte - Rendu du Conseil Municipal **Mardi 12 Avril 2022**

Présents : Mesdames Magali BODEI, Cynthia BOUSSARD, Michelle GABORIT, Messieurs Jean-Louis BERNARD, Olivier VIGNON, Jean-Luc HILARION, Grégory EPAUD, Philippe LABORDE.

Absents excusés : Messieurs Philippe DUPONT (pouvoir à M. HILARION), Rémi BETTES (pouvoir à Grégory EPAUD), et Mesdames Aurélie BOUTEVILAIN (pouvoir à Olivier VIGNON), Nadia DERMONT (pouvoir à Olivier VIGNON), Hélène CLAUSS (pouvoir à Jean-Louis BERNARD), Miguel REBELO et Nancel DUKERS

Secrétaire de séance : Madame Michelle GABORIT

- **Vote du taux des taxes** :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter le taux des taxes 2022 et de maintenir celui de 2021, à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 30,91 %
- Taxe Foncière non Bâti : 34,16 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de ne pas augmenter le taux des taxes et de conserver celui de l'année dernière.

- **Décision modificative budgétaire** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget annexe développement économique :

Dépenses 2313 immobilisations en cours de construction	2.011,00 €
Recettes 28132 amortissement constructions immeuble de rapport	2.011,00 €
040 opérations d'ordre entre section	2.011,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, d'approuver la décision modificative telle que décrite ci-dessus.

- **Redevance Télécom d'occupation du domaine public** :

Monsieur Jean-Luc HILARION rappelle le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public et notamment les modalités de calcul de la revalorisation annuelle devant s'effectuer au 1^{er} janvier de chaque année.

Il informe le Conseil Municipal qu'il doit fixer au début de chaque année le montant de la redevance Télécom d'occupation du domaine public. Selon les modalités fixées ci-dessus, la redevance Télécom due pour l'année 2022 serait la suivante :

Année	Patrimoine	Souterrain			Aérien			Total
		km	barème	montant	km	barème	montant	
2022	31/12/2021	4.422	42,64	188,55	9.407	56,85	534,79	723,34 arrondis à 723 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de fixer le montant de la redevance à 723 € pour l'année 2022 et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Subventions aux associations :

Madame Cynthia BOUSSARD propose les suggestions de la Commission comme suit :

Associations	Montant
AFM TELETHON	100 €
Les Reflets de l'Estuaire	200 €
ACCA	200 €
ADAPEI	100 €
Harmonie Union Music	100 €
Les Ateliers du Mascaret	300 €
Les Canailles de Plassac	300 €
Marathon des Vins de Blaye	150 €
Les Rats de Cave	150 €
Sauvegarde de l'Eglise	200 €
Secours Catholique	150 €
Club de Tennis	200 €
Athlétisme EYRANS	100 €
JSP	100 €

Madame BOUTEVILAIN n'a pas pris part au vote lors de l'attribution de la subvention allouée aux Canailles, le pouvoir de Madame CLAUSS n'a pas été utilisé pour le vote de la subvention allouée à l'association de Sauvegarde de l'Eglise et celui-ci s'est déroulé à la majorité des votants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions aux associations mentionnées ci-dessus. Celles qui sont allouées aux associations des Canailles et de la Sauvegarde de l'Eglise, tel qu'il en résulte des explications indiquées ci-dessus.

Le Comité des Fêtes a constitué un nouveau bureau dont Gaétan COURREAU en est le Président.

Monsieur LABORDE souhaite savoir de quelle façon les subventions sont utilisées. Le Secours Populaire souhaite plutôt un don.

- Marché réhabilitation Ancienne Mairie :

Monsieur le Maire expose que l'appel d'offres pour le marché de la réhabilitation de l'Ancienne Mairie est arrivé à son terme.

12 lots ont été mis en concurrence par le Maître d'œuvre, à savoir le cabinet d'architecture CONCORDET.

De l'analyse des offres faite par Nicole CONCORDET, il ressort la proposition suivante :

Lots	Estimation DCE	Entreprises	Offres
1 Démolition gros œuvre	127.027,03 €	GREZIL	103.393,84 €
2 Charpente	166.666,67 €	ML Bois	183.629,44 €
3 Couverture	31.531,53 €	ML Bois	29.007,70 €
4 Menuiserie extérieure	81.081,00 €	Art Mony Bois	80.317,74 €
5 Cloison	19.819,82 €	A Y GOURAUD	7.321,60 €
6 Menuiserie intérieure	16.216,22 €	Art Mony Bois	24.619,43 €
7 Serrurerie métallerie	8.693,00 €	Art Mony Bois	4.955,00 €
8 Chauffage Ventilation Climatisation	72.072,72 €	CLIADE	68.889,66 €
9 Electricité	43.243,24 €	Thierry FRANCK	73.060,64 €
10 Revêtement de Sol	21.621,62 €	GREZIL	6.995,49 €
11 Peinture	4.504,50 €	GREZIL	6.223,48 €
12 Isolation	22.522,52 €	ML Bois	24.501,10 €

Le total de l'estimation du DCE s'élève à 615.000,00 €.

Le total des offres des entreprises ci-dessus s'élève à 612.915,12 €, montant inférieur à celui de l'estimation du Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil, de retenir l'attribution des lots conformément à l'analyse des offres faite par l'architecte Nicole CONCORDET. (Cf. feuille annexée à la présente délibération)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de retenir les entreprises suivants le tableau ci-dessus et mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La première réunion de chantier est fixée au 26 avril 2022. Le commencement des travaux devrait débuter début mai pour une durée de 8 mois.

Monsieur LABORDE souhaite savoir comment la proposition est faite aux entreprises et quel type de chauffage sera utilisé.

- **Loyer de la Boulangerie :**

Monsieur le Maire, fait part au Conseil, que le loyer de la Boulangerie doit être révisé au 1^{er} mai de chaque année. L'année dernière, au 1^{er} mai 2021, celui-ci était fixé à 550 € HT. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le loyer pour cette année et de conserver le montant de 550 € HT au 1^{er} mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants, de ne pas augmenter le loyer de la Boulangerie s'élevant à 550 € HT au 1^{er} mai 2022 et de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Il lui reste 1,5 loyers en retard. Il faudrait voir avec le boulanger si une ouverture l'après-midi est possible. La question se posera dans un an pour revenir sur le montant initial du loyer.

- **Informations diverses au Conseil :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des points suivants :

Tempête DIEGO : une intervention ENEDIS a été nécessaire et faite samedi. La trappe de désenfumage de la salle polyvalente a été emportée puis fracassée au sol. Des tuiles de la Mairie sont cassées et un zinc décroché du mur de l'Eglise. Des devis sont en cours et la déclaration de sinistre faite à notre assurance. Des branches d'arbres sont tombées à l'aire de pique-nique du Port.

Pont de Lers : une fissure est visible, faut-il limiter le tonnage à 3,5 T et demander au SMICVAL de revoir son parcours de collecte des ordures ménagères ?

Secrétariat : les horaires d'ouverture sont fixés au matin le temps de la durée du congé maladie d'une des secrétaires.

ACCA : le transfert de l'association de chasse au local sis 30 route de l'Estuaire pendant les travaux de réhabilitation de l'Ancienne Mairie.

Elections : il adresse ses remerciements au secrétariat pour l'organisation des élections présidentielles ainsi qu'aux conseillers municipaux pour avoir tenu le bureau pendant ce scrutin. Des créneaux horaires sont toujours à pourvoir pour les élections législatives de juin.

Containers : il remercie également Monsieur LABORDE d'avoir réduit le nombre de containers communaux en concertation avec les services du SMICVAL.

Journée des Maires : il donne lecture au Conseil de la lettre concernant l'organisation de cette journée qui aura lieu au Peyrat le 29 septembre 2022.

Monsieur DUKERS félicite l'ensemble du Conseil pour les avancées réalisées sur la Commune en son absence.

Monsieur EPAUD signale que les plantations auront lieu jeudi prochain.

Monsieur VIGNON informe le Conseil de l'intervention à l'école des services de la Gendarmerie quant au « Permis Internet » (avantages et dangers) et sur une intervention des Pompiers très prochainement sur les modalités des premiers secours. Il y aura un article fait par les enfants de l'école dans le prochain journal municipal.

Eglise : chemin au pied de l'escalier, place de l'Eglise ? Des travaux de peintures, fenêtres et portes sont à venir réalisés par l'association de Sauvegarde de l'Eglise. Des petits travaux sont prévus.

La séance est levée à 20 heures 46.